

du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	35
Nombre des Membres en exercice.....	35
Nombre des Membres présents à la séance.....	29
Procurations	5
Absente.....	1

Séance du 23 février 2015

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI.

Excusés et ont donné procuration :

Françoise LEGRAND	à	Claude KIENER
Ousseynou SEYE	à	David VALENCE
Sabriya CHINOUNE	à	Mustafa GUGLU
Pierre JEANNEL	à	Dominique CHOBAUT
Christopher ZIEGLER	à	Caroline PRIVAT

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Madame Jacqueline THIRION est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23 février 2015 – n° 05
150016

AUTORISATION DE DEVERSEMENT D'UNE PARTIE DES EAUX USEES DU CENTRE AQUALUDIQUE AQUANOVA AMERICA DANS LE RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE – CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA LYONNAISE DES EAUX, LE CENTRE AQUALUDIQUE ET LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

La ville de Saint-Dié-des-Vosges a confié par affermage la gestion des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration à la société Lyonnaise des Eaux France.

Le centre aqualudique Aquanova America rejette une partie de ses eaux usées dans le réseau d'assainissement de la ville de Saint-Dié-des-Vosges pour être traitées à la station d'épuration.

Lors de la vidange semestrielle des bassins, les eaux de baignade sont évacuées vers le milieu naturel. Ainsi, seule une petite quantité d'eaux usées rejoignent le réseau d'assainissement et ensuite la station d'épuration.

La convention à intervenir doit définir les conditions techniques et financières pour le transport des eaux résiduaires urbaines du centre aqualudique sur les réseaux de la ville de Saint-Dié-des-Vosges.

En contrepartie des charges qui lui incombent, la société Lyonnaise des Eaux percevra auprès de la commune et pour son propre compte une rémunération pour la collecte et le traitement des eaux usées du centre aqualudique.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

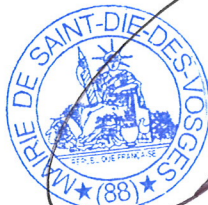
- AUTORISE le déversement d'une partie des eaux usées du centre aqualudique Aquanova America dans le réseau public d'assainissement de la ville de Saint-Dié-des-Vosges ;

- AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOpte PAR 27 VOIX POUR

Contre : 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT
O.TURAN – C. URBES – R.BA – N.ZMIRLI)

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE